



## ARRETE

### PORTANT AFFECTATION D'UN GESTIONNAIRE AU SERVICE FINANCIER ET DES MARCHES DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

\*\*\*\*\*

### LE MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

\*\*\*\*\*

- Vu la Constitution du 30 août 2023 ;
- Vu la loi n° 23.0014 du 28 décembre 2023 arrêtant le budget de l'Etat pour l'année 2024 en république centrafricaine ;
- Vu le décret n°23.0199 du aout 2023, portant Promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le décret n°22.040 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 22.137 du 21 Mai 2022, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale fixant les attributions du Ministre.
- Vu l'Arrêté n° 0025/2024/MEPCI/DIRCAB/DR/SFM du 15 février 2024 Portant nomination des Administrateurs, Administrateurs Suppléants et Gestionnaires des crédits au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale.

../..

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **BANDATIA Lucien**, Administrateur Civil Adjoint, est affecté en complément d'effectif au Service Financier et des Marchés du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale.

**Article 2** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 29 JUL 2024

**Le Ministre chargé de l'Economie, du Plan et  
de la Coopération Internationale**



**Pr. Richard FILAKOTA**